



CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX

ENTRE

Dijon métropole, dont le siège est :

40, avenue du Drapeau
CS 17510
21075 DIJON Cedex

représentée par son Président Monsieur François REBSAMEN, en application de la délibération du Conseil Métropolitain du 29 novembre 2018.

ET

La SARL ALEXIA, dont le siège est :

20, avenue du Drapeau
21000 DIJON

représentée par son Gérant Monsieur Thomas Ghitti.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Dans le cadre de la viabilisation de la parcelle cadastrée 153 section 3 AA à Ahuy située au niveau de la rue des Ruchottes, l'extension du réseau d'alimentation en eau potable est rendu nécessaire pour desservir le site.

Cette convention fixe les conditions financières dans lesquelles l'opération doit être réalisée.

Article 2 : Description et coût des travaux

Les travaux à exécuter sont les suivants :

- Extension du réseau d'adduction d'eau potable de la rue des Ruchottes en diamètre nominal 150 mm sur une longueur totale de 55,00 ml hors création du branchement.

Le renforcement prévoit les prestations suivantes :

- le coût des travaux d'extension,
- les frais de raccordement réalisé par le délégataire du service public (la société Suez Eau France),
- et le coût des essais de compactage (la société ADTEC).

L'ensemble de ces prestations a été estimé à 14 663,65 euros hors taxes, soit 17 596,38 euros toutes taxes comprises à la date du 15 octobre 2018.

Article 3 : Maîtrise d'ouvrage et modalités diverses

Dijon métropole sera le Maître d'ouvrage des travaux.

A ce titre, elle commandera à son titulaire au travers d'un marché à bons de commandes, pour de petits travaux d'adduction d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales, l'exécution de l'extension du réseau d'alimentation en eau potable de la rue de la Ruchotte à Ahuy sur un linéaire de 55,00 m conformément au plan de localisation transmis au demandeur lors l'étude.

Le raccordement du réseau renforcé sera réalisé par le délégataire du service public. Cette prestation sera rémunérée sur la base du bordereau de prix du contrat de délégation de service public.

Dijon métropole fera vérifier le compactage des tranchées par son prestataire au travers d'un marché de contrôle et diagnostic des réseaux.

Dijon métropole procédera au paiement des factures correspondantes.

Article 4 : Dispositions financières

Le coût de l'opération devant être à la charge du demandeur, la SARL ALEXIA remboursera à Dijon métropole les dépenses qu'elle aura réalisées.

Ce remboursement sera effectué selon l'échéancier suivant :

- 50 % du coût prévisionnel lors du lancement des travaux,
- et le solde sur présentation du décompte général définitif des travaux.

Dijon métropole émettra les titres de recettes correspondants en faisant apparaître des montants hors taxes puisqu'elle récupérera la taxe sur la valeur ajoutée par l'intermédiaire de la Société Suez Eau France, délégataire du service public de distribution d'eau potable sur la commune d'Ahuy.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention, qui entrera en vigueur à compter de sa notification, prendra fin après remboursement de la totalité des sommes dues par la SARL ALEXIA à Dijon métropole.

Article 6 : Règlement de litiges

En cas de contentieux portant sur l'application de cette convention et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au Tribunal Administratif de Dijon.

Fait à Dijon, le 22/10/2018

Le Gérant de la SARL ALEXIA,

Le Président de Dijon métropole,


SARL ALEXIA
20 avenue du Drapeau
21000 DIJON
Tél. 03 80 71 12 04
RC DIJON 792 897 001



Dijon métropole

Extension du réseau AEP de la rue des Ruchottes à Ahuy

Estimation prévisible de la dépense totale

Estimation des travaux hors branchement établie
sur la base d'un marché à bons de commandes petits travaux AEP - EU - EP
Extension du réseau AEP de la rue des Ruchottes à Ahuy

Article	Libellé	Unité	Quantité	Prix unitaire en € H.T.	Montant en € H.T.
1	TRAVAUX PREPARATOIRES				
1.1	Installation de chantier / Implantation de chantier / Préparation de chantier				
1.1.3	Pour une durée d'intervention supérieur à 7 jours ouvrés (hors installation/repli et réfections)	F	1,00	1 500,00	1 500,00
1.11	Réalisation des sondages et investigations pour repérage de réseaux	u	5,00	75,00	375,00
Total travaux préparatoires en € H.T.					1 875,00
5	ADDUCTION D'EAU POTABLE				
5.1	Terrassement eau potable au linéaire				
5.1.1	Déblais				
5.1.1.1	DN inférieur à 250 mm inclus	ml	55,00	14,00	770,00
5.1.3	Plus value pour mise en dépôt de déblais en décharges publiques agréées				
5.1.3.1	DN inférieur à 250 mm inclus	dml	660,00	0,30	198,00
5.1.6	Remblais				
5.1.6.1	Lit de pose et enrobage				
5.1.6.1.1	DN inférieur à 250 mm inclus	ml	55,00	6,00	330,00
5.1.6.2	GNT concassé de carrière 0/31.5				
5.1.6.2.1	DN inférieur à 250 mm inclus	dml	420,00	1,05	441,00
5.1.7	Plus value pour grillage avertisseur				
5.1.7.1	Grillage simple	ml	55,00	1,00	55,00
5.3	Canalisations eau potable				
5.3.1	Fonte ductile automatique				
5.3.1.5	DN 150 mm	ml	55,00	47,20	2 596,00
5.3.7	Pièces spéciales de raccord				
5.3.7.5	Fonte automatique DN 150 mm	ml	17,00	50,00	850,00
5.5	Robinetterie				
5.5.1	Robinet Vanne opercule série 16 bars				
5.5.1.5	DN 150 mm	u	1,00	265,00	265,00
5.5.3	Bouche à clef complète chaussée	u	1,00	75,00	75,00
5.5.8	Purge				
5.5.8.1	Vidange complète	u	1,00	500,00	500,00
5.7	Ouvrages spécifiques				
5.7.1	Raccordements sur ouvrages existants				
5.7.1.3	Préparation au raccordement sur un réseau existant	u	1,00	155,00	155,00
5.7.7	Maçonnerie de béton				
5.7.7.1	Béton 300 kg CPA pour butées	m ³	3,00	120,00	360,00
Total adduction d'eau potable en € H.T.					6 595,00
6	PREPARATION ET REFECTION TRANCHEES EN SURFACE				
6.2.2	Réfection enrobés à chaud				
6.2.2.2	BBSG 0/10 pour chaussée	m ²	60,00	24,00	1 440,00
6.2.2.3	BB 0/6 pour trottoir	m ²	10,00	24,00	240,00

Estimation des travaux hors branchement établie
sur la base d'un marché à bons de commandes petits travaux AEP - EU - EP
Extension du réseau AEP de la rue des Ruchottes à Ahuy

Article	Libellé	Unité	Quantité	Prix unitaire en € H.T.	Montant en € H.T.
6.4	Démolition et réfection provisoire des chaussées ou des trottoirs				
6.4.14	Dépose et repose de bordures de trottoirs	ml	25,00	48,00	1 200,00
Total préparation et réfections de tranchées en surface en € H.T.					2 880,00
7	RECOLEMENT AUTOCONTROLE				
7.1	Dossier des Ouvrages Exécutés				
7.1.3	pour une durée d'intervention supérieur à 7 jours ouvrés	F	1,00	400,00	400,00
7.3	Prestation d'autocontrôle AEP				
7.3.3	pour une durée d'intervention supérieur à 7 jours ouvrés	F	1,00	300,00	300,00
Total récolement et autocontrôle en € H.T.					700,00

Total en € H.T.	12 050,00
Coefficient d'actualisation	1,076
Total actualisé en € H.T.	12 965,80
T.V.A. (20,00 %) en €	2 593,16
Total actualisé en € T.T.C.	15 558,96

TL

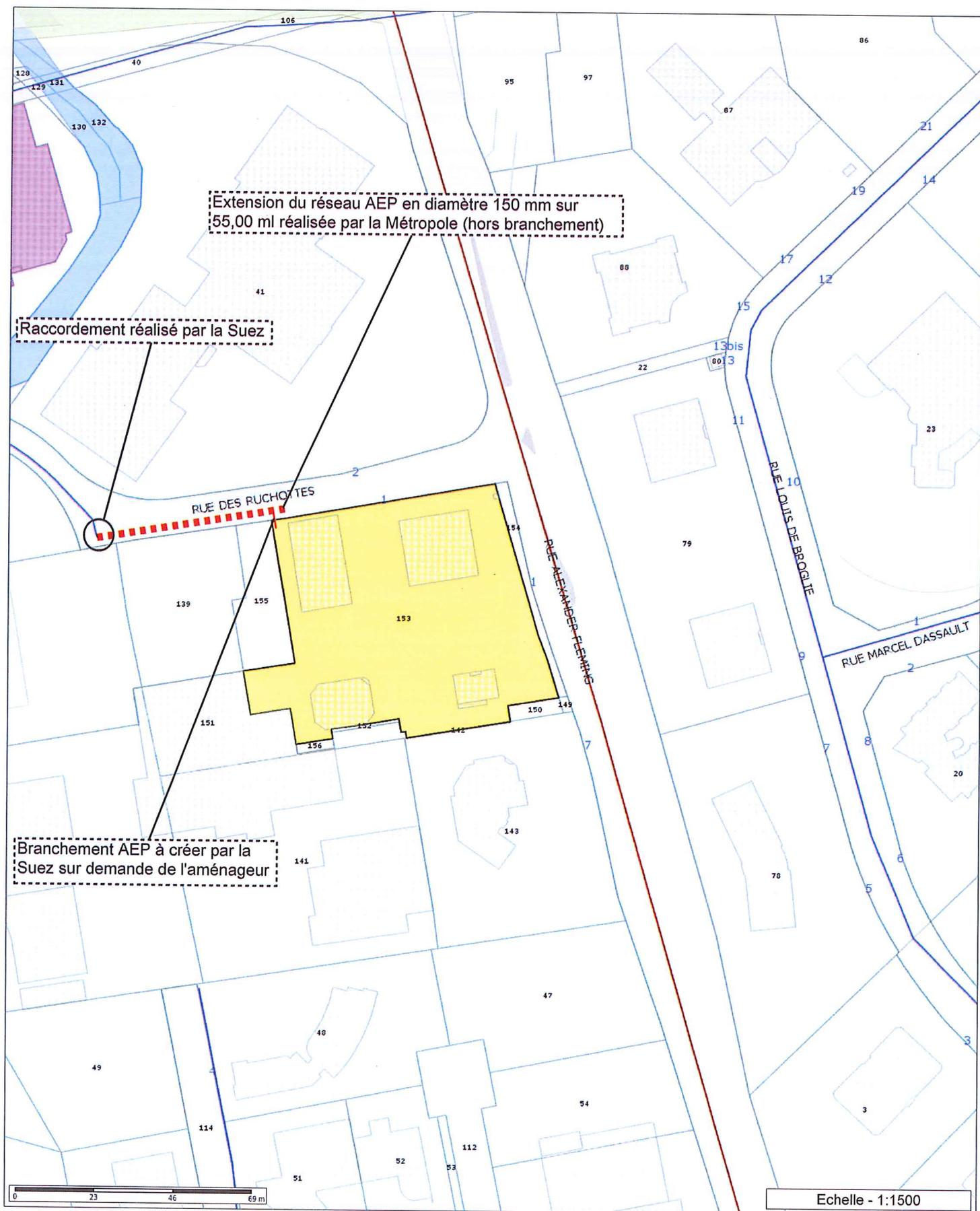
Estimation prévisible de la dépense totale

Extension du réseau AEP de la rue des Ruchottes à Ahuy

Total des travaux d'extension AEP hors branchement en € H.T.	12 965,80
Total des frais de raccordements réalisés par le delegataire en € H.T.	1 427,85
Total des frais des essais de compactage en € H.T.	270,00
Dépense totale en € H.T.	14 663,65
T.V.A. (20,00 %) en €	2 932,73
Dépense totale en € T.T.C.	17 596,38



Extension AEP rue des Ruchottes à Ahuy



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

TG